

Le RUI et le travail

Mots-clefs : Travail, Salariat, Rémunération, Revenu, Condition de travail, Redistribution, Emploi, Mobilité, Nature du travail, Apprentissage, Formation, Acquis, Exclusion, Lien social, Solidarité, Aliénation, Émancipation, Éducation, Égalité, Pandémie, Télétravail, Adaptivité, Réactivité

“ La Franc-Maçonnerie considère le travail comme un des devoirs essentiels de l'homme. Elle honore également le travail manuel et le travail intellectuel”.

Cette phrase extraite de notre constitution est-elle encore totalement adaptée au travail qui nous est proposé à ce jour ? Elle est née à une époque où le travail était interdit aux strates les plus élevées de la société. Les contextes sociétaux et économiques doivent-ils nous amener à revoir son expression ?

Le travail

Nous n'allons pas reprendre toutes les connaissances que l'on a sur l'histoire de la notion de travail depuis la nuit des temps, du travail "trépalium" à l'esclavage, des serfs aux journaliers, le travail a toujours conservé la même forme : "fournir sa force physique et en contrepartie de quoi manger et se loger". Notons tout de même que sa plus noble expression est liée au "travail" de l'enfantement qui reste une particularité dans le contexte que nous approcherons.

Au 19^e siècle arrive la notion de salaire, et le travail se déplace des métiers ruraux vers des métiers urbains. Avec l'industrialisation, le travail voit des effectifs agglomérés dans un seul métier s'agrandir, l'habitat ne devient plus un composant de la contrepartie.

Cette situation perdure au 20^e siècle et se traduit par un ensemble de règles que l'on trouve dans le Code du Travail et les accords.

Le travail est alors entendu comme étant une activité rémunérée, hors de l'emploi point de travail. Le travail devient facteur de sociabilité, hors du travail point de lien social et rejet de la société. Le loisir est du temps « perdu » pour le travail et la société voit d'un mauvais œil les distractions. On retrouve les mêmes structures morales dans les lectures religieuses intégristes mais, elles sont là, appliquées au travail.

Mais le travail se transforme, si le contrat de travail devient la règle, son contenu régit aussi les durées de travail, leurs conditions, les différentes formes de rémunérations, la prise de congés payés, de congés de maladie et autres, les formes de suspension ou d'interruption du dit contrat.

Sur les quarante dernières années de nombreuses évolutions se produisent : conditions d'accès à un travail stable, émergence du travail "précaire", augmentation du nombre de femmes salariées, salaire lié à un objectif, mondialisation, facilitation des échanges économiques, développement des moyens de transports fragilisation des protections face à l'arbitraire. Nous y reviendrons.

Une autre évolution plus récente encore est que la trajectoire professionnelle qui était auparavant ascendante avec l'âge et dans une même activité, se scinde en plusieurs activités professionnelles, avec des changements profonds, interrompues par des périodes de chômage, et où le travailleur est seul à retrouver un nouvel emploi, et dont l'ascension n'est plus assurée, voire plutôt précarisée.

Dans le même temps, l'implication des donneurs d'emplois dans l'équilibre de la société change totalement. Si le 19^e siècle a vu émerger le "paternalisme" dont le but essentiel était d'exercer un contrôle sur la population, en contrepartie d'avantages sociaux (logements, loisirs, soins de santé, ...), la fin du XX^e siècle voit de nombreux employeurs se retirer complètement de ce champ "d'une responsabilité sociale de l'entreprise", ignorer son implication dans l'économie, et laisser à l'individu le soin d'être "seul responsable de sa condition, de la conduite de sa vie professionnelle et de son emploi".

Au début de notre siècle, l'auto-entreprenariat, dont les effets flattent les statistiques de création d'entreprise *et du chômage*, permet aux plus gros d'alléger leurs charges, leurs responsabilités en exploitant une myriade de petites structures corvéables à merci car dépendantes du bon vouloir des donneurs d'ordres qui s'appuient sur un contexte concurrentiel exacerbé.

Et s'il y avait un RUI ?

**Un RUI permettrait certainement une véritable redistribution des cartes.
Avoir la possibilité de faire face au minimum vital autoriserait plus de liberté de choix.
Aujourd'hui, des salariés sont contraints d'obtempérer à des propositions de délocalisations au prétexte de réorganisation logistiques ou de promotions diverses. Dans l'état actuel des choses leur seul choix est de démissionner ou de céder au leurre de la rupture conventionnelle en risquant de perdre gros. Avec le RUI il y aurait un moindre risque et surtout les employeurs disposeraient de moins de capacité exclusive de pression.
Le choix redeviendrait l'apanage du salarié, l'entreprise devant peaufiner son offre.**

L'emploi

Il faut examiner la situation actuelle de l'accès à l'emploi avec les nouveaux codes et pratiques qui sont en œuvre maintenant. Foin du temps où on trouvait un travail parce qu'on avait un diplôme, parce qu'il suffisait de se présenter. L'accès à l'emploi, l'emploi "stable" survient après une période d'emplois précaires, mal rémunérés, prenant en compte certes le diplôme, mais comme une des variables d'une "compétence" exigée, quand ce n'est pas une "expérience" évaluée en durée et pas en contenu.

On mesure cette entrée dans l'emploi "stable" par l'accès au CDI vers la 26^e année. Quasiment dix ans plus tard qu'au début du 20^e siècle ! Et cet emploi "stable" ne signifie pas qu'il perdurera tout au long de la vie professionnelle, on commence à voir des personnes qui enchaînent plusieurs emplois en CDI, avec des périodes non travaillées, des CDD *dont la réglementation n'est pas toujours respectée y compris dans la fonction publique*, et dans des domaines d'activités et de compétences différents, tendant à une dévalorisation progressive du niveau salarial. Il y a aussi le statut d'auto-entrepreneur qui libère le donneur d'ordre de toutes les contraintes sociales et rend responsable le travailleur de sa propre exploitation. Ceci au nom de la "Liberté" de chacun de choisir sa voie, de traverser sa rue, et de se débrouiller seul pour se "valoriser" seul. Celui qui n'a pas les codes, les moyens, de se réaliser... peut devenir "celui qui n'est rien et que l'on croise dans une gare ...

Pas de chance, il a loupé la corde de la cordée... d'employé, il devient employable, d'employable il devient exploitable

Et s'il y avait un RUI ?

**La notion de mobilité ne serait pas modifiée mais le choix de celle-ci redeviendrait plus du domaine de l'acteur final, le travailleur, et non du décideur actuel, l'employeur.
La couverture de l'essentiel permettrait aussi de prendre le temps de se former et de s'adapter bien plus aux nouvelles exigences de l'évolution des emplois, et des métiers.
Cette notion retrouvait, du coup, de la valeur qu'elle a perdu au profit de la simple notion d'emploi et de son corollaire, l'employabilité...**

Le revenu

De tout temps le revenu était la contrepartie d'un travail fourni. Longtemps, pour les travaux agricoles il était *donné* en nature, rarement en numéraire. Le salariat du 19^e siècle a consacré son versement en espèces, calculé sur un volume de travail fourni ou produit, à la journée. Puis il prit la forme d'une somme versée par période sur une base horaire. Le contrat de travail décrivait la base et le calcul du salaire à percevoir. Ceci correspond à la majorité des revenus payés. Depuis les années 80 on distingue les salaires sous trois formes : le calcul lié à la durée de travail sur la base horaire, le calcul lié à l'atteinte d'un objectif, mesurable ou non et qui prend une place majeure maintenant, le calcul lié à l'attribution d'une prime, lié à normalement un objet précis, mais parfois au simple choix de l'entreprise sans cause précise, et de distribution aléatoire. Il faut noter que la fonction publique use et abuse de ces primes, déséquilibrant l'ensemble de la structure des salaires.

Mais il faut aussi regarder les nouvelles formes de revenus liées à la tendance de vouloir créer des emplois auto-organisés, soi-disant plus rémunérateurs, liées à la fourniture d'un service. La notion de salaire disparaît pour une forme de revenu monétarisé confondant revenu et chiffre d'affaires, dont les règles sont soi-disant "négociées" entre le donneur d'ordre et l'auto-entrepreneur.

Il faut noter également le changement de représentation du revenu dans le langage commun mais aussi dans les comportements. On a pu percevoir un revenu du travail "pour vivre et satisfaire ses besoins", maintenant on voit que le revenu est devenu "un moyen pour consommer", et si vous n'en avez pas assez... on peut même vous en prêter, qu'importent les aléas de la vie et les conséquences pour la planète !

Et s'il y avait un RUI ?

Le minimum vital étant assuré, l'activité professionnelle se devra d'être plus séduisante. A la fois dans la forme et dans la rémunération. Les employeurs devront s'évertuer à redonner du sens aux fonctions et missions qu'ils proposeront.

Pour certaines tâches de service notamment, à moindre valeur ajoutée, voire de la catégorie des celles qui sont considérées comme peu valorisantes (nettoyage, traitement des ordures, entretiens des espaces publics...) la rémunération devra sûrement être réajustée pour trouver des candidats. Ce ne sera pas facile à gérer sur un plan économique mais cela peut aussi générer des effets annexes comme la nécessité de traiter certaines situations en amont (éducation, partage, respect des règles...)

Cela pourrait aussi avoir un effet régulateur sur l'incohérence actuelle de l'échelle de salaires dans certaines entreprises (celles du CAC 40 en particulier mais pas que...) car la masse salariale n'étant pas forcément extensible à souhait il faudra bien penser à la partager différemment.

La nature du travail

Pendant un temps, le travail se traduisait par l'apport de sa force physique, ils demandaient un apprentissage par l'accompagnement, le compagnonnage, l'apprentissage et la mise en œuvre pratique. Les travaux plus intellectuels apparaissant, la connaissance théorique, l'apprentissage de règles acquises en école sous forme de cours se mettent en place.

On voit depuis les années 80 un changement très important dans l'exécution du travail et de ses exigences en connaissances. L'abstraction devient une composante majeure du travail. Dans de nombreuses activités, on n'agit plus sur la transformation de la matière ou de l'objet, on ne le voit plus changer et se modifier, on commande à distance par le truchement d'un écran et d'un clavier, on doit imaginer ce qui doit se passer et ensuite contrôler si cette commande était bien ajustée. Il en va *ainsi* pour tous les travaux, seules quelques activités manuelles y échappent... quoique.

Cette nouvelle façon d'agir induit plusieurs changements dans le comportement au travail. Acquérir des connaissances théoriques, les retraduire par des actions sur des claviers, valider leur exactitude, utiliser des facultés intellectuelles d'abstraction, et ensuite contrôler ou faire contrôler par autrui ce qui a été réalisé.

Certains pensent que l'avenir est la disparition du travail par l'arrivée d'automates... Faux s'il s'agit des métiers manuels et de ceux "de contact", moins sensibles à l'automatisation, mais vrai pour certaines activités où l'automatisation remplace la force physique principalement. Mais souvent le mix entre besoin de force et besoin de réponse à l'abstraction, de commander à une machine et de faire faire trouvera toujours des débouchés dans des activités nouvelles que l'on n'identifie pas encore mais qui surviendront. Prenons l'exemple de tous les métiers liés au changement climatique dont on esquisse à peine les besoins... nouveaux métiers, nouvelles compétences, nouveaux besoins humains.

La question est de savoir si nous serons acteurs de nos choix de travail ou si nous serons tributaires d'une contrainte économique imposée ?

Ce type de contraintes s'exprime aussi dans le cadre d'une forme de "transfert de charges" dans le monde du travail. Ce fut le cas quand des postes de secrétariat disparurent au profit de l'intégration de la suite Windows sur les ordinateurs des managers, quand les caissières sont remplacées par des caisses automatiques, ou encore, quand le "do it yourself" remplace via internet le service précédemment fourni par un interlocuteur physique, processus de plus en plus installé dans les banques, les assureurs, et les services publics dans leur ensemble.

Et s'il y avait un RUI ?

On devrait pouvoir tirer le bénéfice humain de la chaîne dévastatrice actuelle :
MECANISATION → INDUSTRIALISATION → AUTOMATISATION → ROBOTISATION → INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Avoir les moyens de se former rendrait à l'homme la liberté de pratiquer un métier adapté et pas seulement d'occuper un emploi contraint et éphémère.

Il est possible aussi que naisse une toute nouvelle forme de répartition des tâches qui pourraient être portées par plusieurs personnes moins contraintes et du coup à la disponibilité choisie tout aussi efficace car génératrice, en plus, de plus de créneaux d'activité.

L'exclusion et le lien social

Il est clair que d'accéder à un emploi, a fortiori "stable", représente dans le parcours de la vie un ancrage fondamental dans la Société. La Société elle-même vous reconnaît comme lui appartenant, dès lors que vous avez un emploi, sinon vous êtes considéré comme étant "en-dehors". Facteur d'indépendance ... au moins financière, pour sa famille comme pour les autres, le travail a une représentation des plus fortes et pour certains en est la seule représentation de la reconnaissance d'un état de membre du corps social.

Il est notable qu'à la question "qui êtes-vous ?", il est naturel de répondre par son activité professionnelle. Il y a un siècle, on se présentait autrement.

Ceci signifie-t-il qu'à défaut d'une activité professionnelle on n'est plus rien ? Oui pour une grande partie des gens. Oui pour sa situation administrative. Oui pour ses relations avec les banques. Oui pour les relations entre les personnes. Oui pour sa propre représentation face aux autres. Oui pour son sentiment d'appartenir à la Société. Oui pour la reconnaissance qu'on en attend. *Oui pour le sens que l'on veut donner à sa vie.*

Mais alors, ceux qui n'ont pas ... doit-on se contenter de dire "qu'ils ne sont rien..." , qu'ils deviennent des "inutiles", des "assistés" ? Certains idéologues tendent vers cela et en usent pour segmenter nos Sociétés.

Pourtant, celui qui exerce des activités sociales bénévoles, est reconnu comme tel et s'en voit valorisé. Il en est de même pour la mère de famille qui s'occupe de ses enfants (pour celles qui peuvent, *ou doivent*, le faire sans activité rémunérée), quoique ce n'est pas considéré à sa juste place comme une activité reconnue socialement. *Et pourtant, le manque d'éducation si souvent évoqué de nos jours, mériterait bien d'être contrecarré par le versement d'une rémunération qui s'assimilerait presque à un investissement utile au futur de nos sociétés.*

Et s'il y avait un RUI ?

Nous pourrions, paradoxalement, assister à la destruction de la notion d'assistanat par la mise en place d'une clause égalitaire ouvrant la porte au sentiment d'équité. Équité qui ouvrirait la porte à une forme de confort existentiel qui serait favorable à l'échange avec autrui donc à une revalorisation des personnes au sein de la société.

La comparaison avec les autres serait plus acceptable, l'expression d'un choix mieux assumable, dans un confort psychologique améliorant le rapport à l'autre.

Ceci pourrait aussi favoriser sa propre mise à disposition aux autres et serait un facteur d'implication plus fort dans la vie associative, le bénévolat, avec des ouvertures accélératrices dans des domaines essentiels au bon fonctionnement des sociétés, l'art, la culture, l'éducation...

Le rapport d'aliénation et d'émancipation

Le travail est émancipateur. Dès lors que le travail est devenu une valeur reconnue, on le lie à son action émancipatrice. – Notons que chez les Grecs, le travail était *une fonction exclusive* des basses classes et donc mal considérées –

Accéder à un travail pour un jeune est le premier stade de son émancipation par rapport à sa sphère familiale. Le fait que ce soit de plus en plus tard (environ 26 ans ?) On peut mesurer l'aliénation que ceci représente pour le jeune de moins de 26 ans. Cette émancipation se traduit par l'accès au logement, l'acquisition de biens lui permettant d'organiser de façon indépendante sa vie.

On mesure les conséquences de la perte de ce travail, de périodes non travaillées et de moins en moins prises en charge par les systèmes d'aides et d'allocations, *souvent émaillé d'obstacles dignes d'un parcours du combattant*. De plus la stigmatisation des "assistés" sans parler des "feignants qui ne cherchent pas", alors qu'ils sont très minoritaires quand ils ne sont pas victimes en ajoute à la dévalorisation sociale.

Mais enfin, ces gens-là, n'abuseraient-ils pas en étant à la charge de la Société ? On leur demande pratiquement d'être responsables de leur situation et d'*être à notre charge* ! Inversion des valeurs entre le temps où c'était l'honneur de la solidarité nationale que de les aider face à un revers de la vie. Cette situation les met dans l'obligation d'accomplir des emplois subis et rend difficile d'aller vers un travail choisi *avec le manque de temps et de moyens pour essayer de trouver autre chose*.

Et s'il y avait un RUI ?

L'Éducation (hors Instruction Publique), celle à la vie en famille, en citoyenneté, en collectivité, doit être pensée et adapté aux besoins de notre société. Le RUI ne se résume pas en une simple distribution d'argent, il demande d'y adjoindre des actions éducatives et d'accompagnement insuffisamment assurées actuellement. Combien, arrivés à l'âge adulte, n'ont aucune notion de gestion d'un budget familial, des démarches, obligations et droits de chacune, de connaissance de la vie civique et de l'organisation du pays ! Et ce tout au long de la vie. Ce devoir et droit à l'éducation est un nouveau service public à mettre en œuvre. Un organisme proche des CAF pourrait être créé dans ce but. Il pourrait aussi accompagner les plus en difficulté dans leurs démarches et le maintien de leurs connaissances en la matière. Le temps consacré à exercer des contrôles administratifs liés à la conditionnalité disparaissant, il y aura nombre de professionnels de l'aide aux familles disponibles. Apprendre à chacun à devenir et rester un citoyen responsable, une belle mission de Service Public à inventer.

L'égalité entre les femmes et les hommes

Il y a deux inégalités fondamentales qui s'exercent par rapport au travail, la première est qu'une femme au travail ... est une femme ! Cela suffit à caractériser que pour certains métiers il est plus difficile d'y accéder en dehors de toutes considérations pratiques, de connaissances, de compétences ou d'expériences... non, c'est tout simplement "un problème" et ça suffit.

Le second est qu'une femme veut partager sa vie entre un travail et une fonction qui lui appartient librement (et heureusement), c'est d'avoir une fonction reproductrice non compatible – le moins longtemps possible heureusement – celle de donner la vie.

Déjà c'est elle qui peut "choisir" le moment, et en plus elle ne demande pas la permission à l'employeur ... !

Du coup la Société, qui reconnaît du bout des lèvres des statisticiens que c'est important, la Société se venge. Puisqu'elles décident, elles assument. Bien vrai quoi, si vous n'êtes plus au travail pour faire un petit, c'est normal qu'on vous "oublie" pendant ce temps, qu'on vous fasse des chicanes à votre retour, qu'on remette en cause votre activité, votre métier... et bien sûr votre salaire, *au mieux en justifiant qu'il n'évolue pas*. Qu'on vous mette en avant "quand vous étiez en congés de maternité"... pour justifier la principale inégalité qui va avoir des conséquences toute votre vie sur la différence de salaires... et primes avec les hommes, et bien sûr sur les évolutions professionnelles, promotions et autres.

La société, par ailleurs n'organise toujours pas le temps de travail, dans l'emploi, en tenant compte d'un partage du temps de travail domestique entre l'homme et la femme, l'organisation de ce partage des tâches est la première égalité à obtenir pour équilibrer les contraintes, soi-disant, dues au sexe.

Et s'il y avait un RUI ?

Le travail le plus noble est le fait de donner la vie. Est-ce que le RUI aura un *impact (positif ou négatif)* dans ce domaine ? *Difficile à évoluer...*

A moins que l'on aborde le sujet avec une autre évolution qui me paraît indispensable : Que l'homme (géniteur) soit obligé à prendre les mêmes congés que la mère de l'enfant qu'il a conçu.... Cela aurait pour conséquence de ne plus permettre des sélections défavorables aux femmes pour risques de maternité... De plus cela n'entraverait plus non plus leurs parcours professionnels au profit des hommes non contraints de s'arrêter...

Ce n'est pas notre sujet mais on peut toujours le proposer...

En tous cas on verrait peut-être apparaître une nouvelle chaîne positive, et profitable pour les entreprises :

Sécurité = choix = opportunités = bénéfices partagés.

(En conclusion il apparaît qu'avec le RUI, le travail ne serait plus LA vie, mais une manière de l'améliorer ce qui rejoint notre volonté d'améliorer l'Homme et l'Humanité.)

AVEC LA CRISE DE LA COVID...

La crise de la Covid a rompu notre processus habituel d'exercice de nos travaux. Nous sommes donc tout à fait à même de comprendre les enjeux d'une telle crise sur les organisations productives.

Avec la crise du Coronavirus, que s'est-il donc passé ?

Une attaque virale pandémique impose la réduction drastique des échanges humains.

L'impact sur le travail est très variable mais en aucun cas sans effets.

Certaines activités sont totalement stoppées, d'autres, pas forcément celles considérées comme les plus "glorieuses", sont sur-sollicitées.

C'est le cas du domaine de la santé, en particulier hospitalière, de l'alimentaire et de sa chaîne et de la fourniture de certains communs auxquels s'ajoute la sécurité.

Des jobs souvent déconsidérés démontrent leur importance et l'engagement de ceux qui les occupent.

Ceci a provoqué la mise en évidence d'une inversion de la grille des salaires par rapport à l'importance vitale des métiers.

Toutes ces personnes ont permis à la grande majorité de vivre un confinement quasi serein à partir du moment où les personnes concernées disposaient d'un minimum de revenu pour payer l'essentiel. Malgré des mesures adaptées, cela n'a pas été le cas pour tous, en particuliers pour de nombreux emplois précaires dans le monde du tourisme, de la restauration et des services, sans compter les très nombreux travailleurs indépendants, autoentrepreneurs compris ! *Le tout a été accompagné par* la mise en évidence de la très grande pauvreté et de la très grande précarité des quartiers abandonnés au chômage au point de devoir réagir, par le biais des associations et de la solidarité, aux problèmes de la faim dans les familles habituellement *partiellement* sauvées par une économie parallèle de subsistance (travail au noir, intérim, trafic).

Au moment d'envisager la reprise, deux mois d'arrêts ou de remise en cause fondamentale des processus ont considérablement redistribués les cartes. Certains ont de bonnes mains, d'autres moins. Mais les coups de bluff ne vont pas manquer !

Sur ces derniers points, la volonté de reprendre des durées de travail plus longues avec, dans certains cas, des renégociations à la baisse, (théoriquement...) temporaires, des salaires pour sauver des entreprises nous autorisent à craindre le pire en matière de destruction des avancées sociales.

Dans le même temps nous avons vu apparaître la progression spectaculaire du télétravail. Sujet particulier car à la fois inéquitable (réservé aux cols blancs et impossible pour les cols bleus) et révélateur d'une nouvelle problématique de la relation au monde du travail, à l'entreprise, au management et à la sociabilité inhérente à l'occupation des espaces professionnels.

Le télétravail a montré que derrière le mythe "je travaille chez moi, je suis plus libre de moi" se cachent d'autres réalités. Il faut distinguer deux types de télétravail : celui qui me permet de totalement choisir – c'est le cas du travail de création, d'invention, etc.- et celui qui est prescrit par d'autres – c'est le travail de saisie, de contrôle, de rectification, etc.- Sont alors apparus les écarts entre ces deux situations. En particulier le travail prescrit par la hiérarchie, lequel s'accompagne de sa part la nécessité de savoir, de vérifier, de contrôler si le télétravailleur est vraiment au travail. Qu'importe son organisation, les moyens qu'il a à sa disposition (contrairement aux prescriptions légales) : il FAUT qu'il travaille. Quand on y ajoute l'incapacité du prescripteur, qui ne connaît pas le travail réel, à évaluer le volume et le temps à y consacrer, on voit apparaître une surcharge, quand ce n'est pas une désorganisation. Parce qu'en plus, on vous ajoute une jolie visio conférence (des fois que vous n'avez pas autre chose à faire) pour être sûr que vous êtes devant votre ordinateur ! La perversité de la situation a été durement ressentie.

Le management a perdu ses repères et l'exercice des responsabilités managériales a, assez souvent, provoqué des tensions, des souffrances, et comme elles ne se voyaient pas (au bureau on a au minimum le moyen de faire la gueule, pas devant la webcam), tout le monde est content ...

Tout ceci en écartant la question de l'usage de l'ordinateur familial conjointement aux enfants (les cours à distance, ce n'était pas avec un sémaphore !) et aussi du mari... qui a aussi un boulot.

Et pour les femmes, oh, on ajoute juste de faire tous les repas pour tout le monde, le ménage et le reste (même si certains couples se sont découvert des vocations domestiques), sans compter qu'il faut "bien paraître"... toujours devant la webcam !

Vive le télétravail ...

Certes, il a quelques avantages en termes de qualité de vie, voire en impact écologique. Mais il peut aussi préfigurer l'accélération vers la bascule de l'installation des algorithmes remplaçant les humains. En effet, la perception claire de la non-obligation du partage, des échanges, nécessaires à la progression par l'expérience partagée, pourra amener certaines grosses structures à accélérer la mise en place de l'IA pour un grand nombre de métiers répétitifs appuyés sur des données factuelles.

Autre phénomène particulièrement intéressant : La déstabilisation du processus de généralisation de l'auto-entrepreneuriat dans sa version actuelle est évidente. C'est une bonne nouvelle pour nous, moins bonne pour ceux qui en font les frais car se retrouvant sans revenus ou presque. Le modèle américain, du rêve américain, (dont on parle mais trop peu) fait long feu.

Mais cela n'est pas tout. Nous assistons avec la reprise à de nouvelles tentatives de chantage à l'emploi que certains patrons exposent comme une évidence à la reprise d'activité via la survie des entreprises donc, le maintien de l'emploi... Quelques interviews judicieusement sélectionnées nous laissent même à penser que nombreux sont ceux qui seraient prêts à diminuer leur revenu pour préserver l'économie. Sur le malade néo-libéral, ses défenseurs tentent de nier l'évidence et propose de mettre des pansements sur un mal incurable. Tous ces pansements se font, par principe, au détriment de l'individu. Une fois de plus on essaie de mettre la société au service d'une économie mortifère.

L'adaptabilité et la réactivité : vertus indispensables.

Mais La crise de la Covid nous a montré aussi à quel point la capacité de s'adapter est vitale en de nombreuses circonstances (cf. milieu hospitalier, ou transformation d'unités de production pour les produits sanitaires essentiels...).

Comme à l'époque où nous n'avions pas de pétrole, il a fallu avoir recours à des montagnes d'idées pour répondre rapidement à des situations nouvelles.

La création artisanale et bénévole de masques, l'utilisation détournée de matériels destinées à d'autres choses (masques de snorkling transformés en respirateurs, vins et alcools devenant des gels hydro alcooliques, mise à contribution de nombreux makers et de leurs imprimantes 3D, etc...) La mobilisation de certains au service des autres sont autant de démonstrations de cette inventivité associée à la générosité qui s'est rajoutée au dévouement de ceux qui devaient prendre des risques pour assurer l'essentiel aux autres.

Le RUI comme panacée ?

Ce contexte particulièrement déstabilisant nous a montré toutes les vertus d'un revenu universel inconditionnel. Tout ce que nous venons de présenter aurait été différent avec son existence :

- minimum vital assuré pour tous.
- meilleure capacité à acquérir les outils nécessaires à rester connectés.
- revalorisation des emplois déconsidérés rendue nécessaire par la disparition d'une option désespérée de leur pratique.
- moins d'emprise possible de patrons malfaisants sur leurs salariés.
- plus de disponibilité pour se former afin d'augmenter la capacité d'adaptation et la réactivité créative.
- disponibilité encore, mais choisie celle-là, pour se consacrer davantage aux autres.

En ces moments de crise spectaculaire, le RUI aurait permis de diminuer les inconvénients majeurs ressentis par beaucoup et surtout de limiter les conséquences attendues de lendemains pour le moins difficiles à prévoir.

Ces différentes expériences à grande échelle ne sont pas et ne seront pas sans conséquences "après". Elles ont fait découvrir une vie "autrement", peut-être plus frugale, moins dispendieuse et plus ouverte aux autres, les proches particulièrement. Ceci va-t-il mettre en évidence une nouvelle réflexion sur "le sens de sa vie" ? Ou aussi "le sens de son travail" ?

Certaines réactions autour de la reprise peuvent le laisser penser, mais de façon ambivalente : de ceux qui espèrent que les "choses" iront autrement, à ceux qui souhaitent retrouver la stabilité antérieure.

Un air de liberté a peut-être soufflé pour quelques-uns, une grande charge de travail pour d'autres, comment imaginer ce monde du travail "d'après" ? Voilà l'enjeu.

Dans ce cadre inconnu, imparfait et instable, le RUI, lui, peut devenir un facteur de stabilité. Il représente une forme nouvelle de sens à sa vie, de création d'un autre sens au travail également en offrant une liberté de choix, une égalité de traitement et une fraternité par le partage de la richesse commune.